

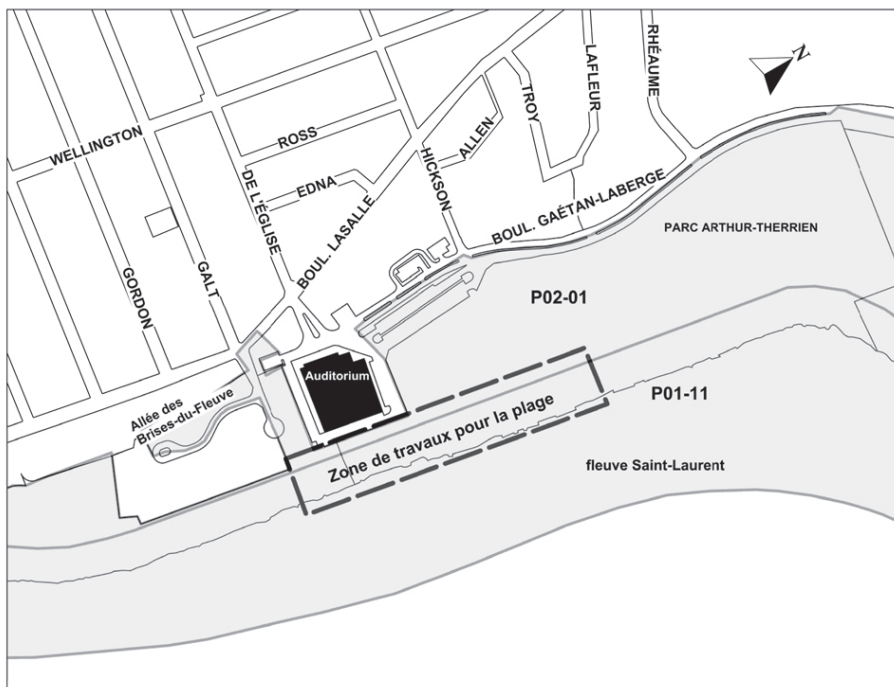
## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », de façon à :

- **Modifier l'article 195.1 afin d'autoriser les constructions, ouvrages et les travaux dans la plaine inondable, à des fins municipales, publiques ou pour fins d'accès public, pour permettre les travaux de réalisation du projet de la Plage de Verdun.**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 6 décembre 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **16 janvier 2017 à 18 h 30** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Ce projet de règlement concerne la zone de travaux pour la plage, située dans les zones P01-11 et P02-01, identifiée au plan suivant :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation et il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 4 janvier 2017

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement